

Administration Communale
de Hesperange

AVIS AU PUBLIC

Modifications du règlement général de la circulation

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance numéro 2025/07 du 14 février 2025, a édicté les modifications ponctuelles et à durée déterminée du règlement de circulation de la commune de Hesperange suivantes :

Référence	Objet
2025/07-1.4	Howald, rue Ferdinand Kuhn – travaux de grutage le 21.02.2025

Le texte desdites délibérations est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Hesperange, le 19 février 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,



Le bourgmestre,
Pour le bourgmestre empêché,
L'échevin,
(par application de l'art. 64 de la loi communale)



Participation de l'Etat et de la commune
à l'oeuvre
Pour le bourgmaster entréché
L'oeuvre
(Participation de l'Etat et de la commune)